

Le 22 NOV. 2021

MADAME ALINE GEERAERTS
SYNDICAT DES ENSEIGNANTS
DE L'UNSA DE LA MARNE
MAISON DES SYNDICATS
15 BD DE LA PAIX
BP 30149
51055 REIMS CEDEX

Madame,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier en date du 12 novembre dernier concernant les conséquences du retour au niveau 2 du protocole sanitaire.

Tout d'abord, je tiens à vous rappeler que la décision d'une application généralisée en France de ce protocole a été prise au niveau national par le Ministère de l'Education Nationale et l'Agence Nationale de la Santé le 10 novembre, au lendemain de la déclaration du président Macron.

Ce retour au protocole sanitaire de niveau 2 impose un respect renforcé des gestes barrières (port du masque obligatoire, nettoyage des locaux, non brassage, distanciation entre élèves de classes différentes...)

C'est dans ce contexte que la ville de Reims, en concertation avec l'Education Nationale, a statué sur le retour aux horaires qui avaient été mis en place le 4 février dernier.

Les contraintes évoquées précédemment ne nous permettent malheureusement pas d'envisager la modularité dans les 104 établissements rémois.

De la même façon que vous veillez à la préservation des conditions de travail des enseignants, la ville de Reims se doit de veiller à celles de ses agents, des agents de la Caisse des Ecoles publiques, des intervenants des structures associatives ou privées mobilisées par la ville de Reims pour adapter le contenu de leurs prestations et ainsi préserver l'offre de services périscolaires à destination des familles.

Je vous prie d'agréer, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.

Références
AR/HI/CC

Téléphone:
03 26 77 77 06

Fax:
03 26 77 77 10

Arnaud ROBINET